



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023  
PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 17  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 12/10/2023

**Membres présents** : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoint**, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, AUVINET Marietta, **Conseillers Municipaux**

**Membre représenté** : -

**Membres absents excusés** : MASSE Catherine, HULIN Thomas

**Désignation du secrétaire de séance** : BOISSINOT Robin

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

**I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
- Marchés signés

**II FINANCES**

- Tarifs des salles communales et jardins partagés 2024
- Tarifs camping de Poupet 2024
- Tarifs Puy du Fou 2024
- Fixation du prix de vente d'un logement communal
- Projet de création d'une MAM – Subvention CAF – Approbation du plan de financement
- Projet d'Etude de Circulation – Subvention CD85 – Approbation du plan de financement
- Programme d'Aide au Logement et à l'Aménagement

**III RESSOURCES HUMAINES**

- Mise à disposition agents communaux à l'AAA
- Modification du tableau des effectifs et annualisation du temps de travail Restaurant Scolaire

**QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et sans observation, le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023.

\*\*\*\*\*

**I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **Déclarations d'Intention d'Aliéner**

**Non exercice du DPU pour le dossier suivant.**

**Déclaration en date du 11 septembre 2023** : Bâti sur terrain – Section B 2330 – Superficie 762 m<sup>2</sup> - 27 rue des Acacias appartenant à Famille BOURASSEAU (Maurice, Jérôme, Thierry, Nathalie, Vincent, Frédéric).

- **Marchés signés**

<b>Commune</b>				
<b>DATES SIGNATURE</b>	<b>LIEUX</b>	<b>OBJETS/TRAVAUX</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANTS TTC</b>
12/09/2023	VOIRIE	ANALYSE AMIANTE RUE DU DOUE RUE DE LA VALLEE	TP CONCEPT	1 200,00 €
12/09/2023	VOIRIE	DETECTION ET GEOREFENCEMENT DE RESEAUX RUE DU DOUE RUE DE LA VALLEE	VECTEUR RESEAUX	5 748,00 €
13/09/2023	SENAT	RESTAURANT	RESTAURANT DU SENAT	1 662,50 €
26/09/2023	VOIRIE	SIGNALISATION ROND POINT DES EPESES	CHOLET TP	1 010,40 €
09/10/2023	VOIRIE POUPEL	RACCORDEMENT EAUX GRISES	LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES	17 424,00 €
09/10/2023	VOIRIE POUPEL	DEPOSE SEPARATEUR A GRAISSE	LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES	1 440,00 €
16/10/2023	CIMETIERE	AMENAGEMENT	CJ PAYSAGE	4 353,60 €
16/10/2023	CIMETIERE	AMENAGEMENT	PEPINIERES DU BOCAGE	1 058,09 €
				33 896,59 €


<b>Virements de crédits - COMMUNE SAINT MALO DU BOIS - 2023</b>			
<b>VC 1 - VC1 - 28/09/2023</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article(Chap) - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article(Chap) - Opération</b>	<b>Montant</b>
615221 (011) : Bâtiments publics	-1 316,00		
7391118 (014) : Autres restit. titre dégrèv. sur contrib. directes	1 316,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

II FINANCES

**35-2023 Tarifs des salles communales et jardins partagés 2024**

Au cours de sa dernière réunion, la commission Vie Associative a travaillé sur la tarification des salles communales pour l'année 2024 et a proposé de modifier les tarifs selon le tableau ci-dessous :

## TARIFS 2024



		MALOUINS	EXTERIEURS	
<b>Salle Jubilé</b>	Journée complète	240 €	360 €	
	Vin d'honneur (coupure à 15h)	175 €	260 €	
	Forfait 2 jours	350 €	520 €	
	Installation la veille ou remise en état le lendemain jusqu'à 10h	20 €	30 €	
	Forfait énergie assos (hors AG et activités)	80 €	80 €	
	<b>Caution</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	
<b>Salle Polyvalente</b>	Journée complète	180 €	-	
	Vin d'honneur (coupure à 15h)	140 €	-	
	Installation la veille ou remise en état le lendemain jusqu'à 10h	20 €	-	
	Forfait énergie assos (hors AG et activités)	50 €	-	
	<b>Caution</b>	<b>600 €</b>	-	
<b>Salle Tempyre</b>	Journée complète	80 €	120 €	
	Vin d'honneur (coupure à 15h)	60 €	80 €	
	Forfait énergie assos (hors AG et activités)	40 €	40 €	
	<b>Caution</b>	<b>600 €</b>	<b>600 €</b>	
<b>Salle Théâtre de Verdure*</b>	Journée en semaine	175 €	260 €	
	<b>Journée en WE ou fériée</b>	<b>200 €</b>	<b>300 €</b>	
	Forfait 2 jours	285 €	430 €	
	Forfait semaine	400 €	600 €	
	Installation la veille ou remise en état le lendemain jusqu'à 10h	20 €	30 €	
	<b>Caution</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	
	<b>Stés privées ou associations fiscalisées</b>			
	Week-end et Jours Fériés		305€	
	<b>Associations Loi 1901 (non fiscalisées)</b>			
	1/Manifestations destinées aux membres et sympathisants de l'association, ainsi, qu'à tout public, <b>avec entrée payante et/ou buvette</b>			
	En semaine	100€	150€	
	2/Manifestation réservées aux membres de l'association et à ses sympathisants invités, <b>sans entrée payante, ni buvette</b> sauf réunion Assemblée Générale			
	En semaine	70€	120€	
	Week-end et Jours Fériés	100€	150€	
	Forfait énergie assos (hors AG et activités)	50 €	50 €	
<b>Caution</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>		
* Pour les centres de loisirs séjournant sur la base en semaine - gratuit				
Loc. praticables avec salle du Jubilé - Montage à faire par les personnes 10 de 2m²- 20, 40, 60 ou 80 pour la hauteur des pieds		30 €		
Forfait ménage : Tarif horaire ménage		100 €		
<b>Jardin du Bordage</b>	Location annuelle à l'association (Eau consommée non comprise)		80 €	

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- ➔ **APPROUVE** les tarifs 2024 des salles communales et jardins partagés tels que présentés ci-dessus.
- ➔ **PRECISE** qu'ils prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**36–2023 Tarifs camping de Poupet 2024**

Lors de la réunion en date du 28 septembre 2023, la Commission Tourisme a travaillé sur la mise en place de nouveaux tarifs Camping pour la saison 2024.

Le Conseil Municipal est invité à définir et à voter cette nouvelle grille tarifaire.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **ADOPTER** les tarifs 2024 du Camping de Poupet, tels que joints en annexe de la présente délibération.
- **PRECISER** qu'ils prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- **CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**37–2023 Tarifs vente billetterie Puy Du Fou saison 2024**

Dans le prolongement de la validation des tarifs 2024 du Camping de Poupet, il est également proposé de reconduire pour 2024 le système de billetterie Puy Du Fou.

Monsieur le Maire expose les tarifs ci-dessous :

**VENTE BILLETS PUY DU FOU 2024**

	ADULTE				ENFANT (de 3 à 13 ans inclus)			
	Billets datés			Billets non datés	Billets datés			Billets non datés
	offre spéciale	Sur réservation +72h	-72h		offre spéciale	Sur réservation +72h	-72h	
Grand Parc 1 jour	35,00 €	44,00 €	55,00 €	55,00 €	24,00 €	31,00 €	39,00 €	39,00 €
Grand Parc 2 jours	58,00 €	75,00 €	94,00 €	94,00 €	41,00 €	53,00 €	66,00 €	66,00 €
Grand Parc 3 jours	66,00 €	85,00 €	106,00 €	106,00 €	46,00 €	60,00 €	74,00 €	74,00 €
Grand Parc 1 jour + Cinéscénie				73,00 €				60,00 €
Grand Parc 2 jours + Cinéscénie				102,00 €				81,00 €
Grand Parc 3 jours + Cinéscénie				112,00 €				88,00 €
Cinéscénie seul								32,00 €
Pass Emotion Jours offre spéciale Noces de Feu				28€ / personne / jour				
Pass Emotion Jours Cinéscénie				33€ / personne / jour				
Placement Argent Cinéscénie				supplément de 11€ par billet				
Placement Or Cinéscénie				supplément de 22€ par billet				

**Puy du Fou (09h30 - 19h)**  
Offre Spéciale 2024 :  
-20% SUR LES BILLETS

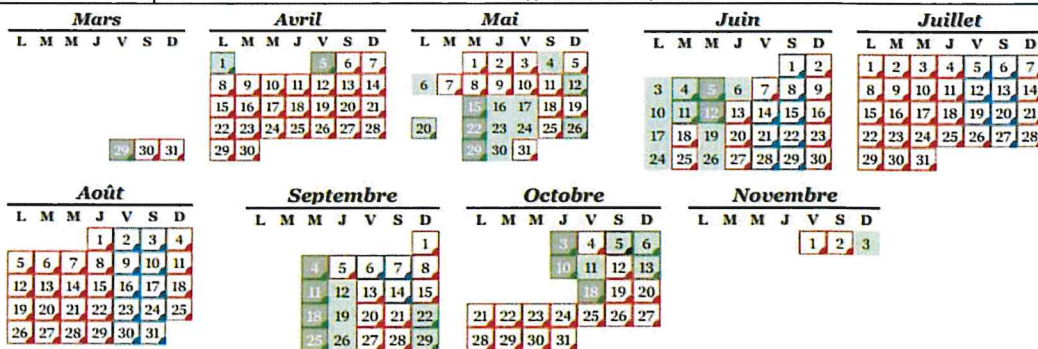
**Puy du Fou et Noces de Feu (09h30 - 22h30)**  
Spectacle nocturne  
+ Les Noces de Feu + inclus dans le prix de votre billet

**Puy du Fou (09h30 - 21h) et Cinéscénie**  
(sur réservation)  
+ La Cinéscénie + débute à 22h30 en jan/juillet et à 22h en août/septembre.

**Offre Hôtels + Séjour + +**  
-20% À 30% SUR LES SÉJOURS

**La Foultée des Géants**  
Voir sur [www.puydufou.com](http://www.puydufou.com)

Hôtels ouverts et Puy du Fou fermé



## Assurance annulation

niveau	montant de la commande	montant de l'assurance par commande
1	de 0€ à 60€	2,80 €
2	de 60,01€ à 100€	4,80 €
3	de 100,01€ à 150€	7,80 €
4	de 150,01€ à 200€	10,00 €
5	de 200,01€ à 300€	13,80 €
6	de 300,01€ à 400€	16,80 €
7	de 400,01€ à 500€	20,00 €
8	de 500,01€ à 600€	24,00 €
9	de 600,01€ à 900€	29,00 €

niveau	montant de la commande	montant de l'assurance par commande
10	de 900,01€ à 1200€	34,00 €
11	de 1200,01€ à 1500€	39,00 €
12	Plus de 1500,01€	44,00 €

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **ADOPTE** les tarifs pour la vente des billets du Puy Du Fou saison 2024, tels que présentés ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

<b>38-2023 Fixation du prix de vente d'un logement communal</b>
---

Monsieur GASCHET Cédric, Adjoint, en tant qu'agent immobilier professionnel, sort de la salle et s'abstient de participer tant au vote qu'aux discussions du Conseil portant sur une affaire de transaction immobilière.

Le Conseil Municipal avait donné son approbation pour la mise en vente d'un logement communal par une délibération 62-2022 en date du 9 décembre 2022.

Pour rappel, le logement se situe au 26 rue de Tempyre, section n° B 2216, d'une surface de 33m<sup>2</sup>.

Le 6 décembre 2022, l'avis du Domaine sur la valeur vénale était de 67 000€, assortie d'une marge d'appréciation de 15%.

Monsieur le Maire propose donc de fixer le prix de vente de ce logement à 75 000 € net vendeur. Les frais de vente sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Cédric GASCHET, Adjoint, étant sorti de la salle,  
Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.
- **DECIDE** de fixer le prix de vente du logement situé au 26 rue de Tempyre à 75 000 € net vendeur, frais de vente à la charge de l'acquéreur.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

<b>39-2023 Projet de création d'une MAM – Subvention CAF – Approbation du plan de financement</b>
---

Dans le cadre du projet de création d'une MAM, il est proposé de présenter un dossier de subvention à la CAF de Vendée.

Pour compléter cette demande de subventions, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'approbation de l'opération et le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
CMO ARCANÉ	18 530,00 €	Subvention CAF VENDEE	145 200,00 €	53,83 %
CMO INSO	5 500,00 €			
CMO ACTIS INGENIERIE	2 700,00 €			
Démolition d'une partie du bâtiment existant	14 000,00 €			
Extension du bâtiment existant et construction d'un préau	149 600,00 €			
Restructuration du bâtiment existant (ouverture, charpente, couverture, menuiseries, aménagements intérieurs, électricité, chauffage, plomberie, ventilation)	74 400,00 €			
Restructuration du bâtiment existant (terrasse, clôture, engazonnement)	5 000,00 €			
		Sous-total	145 200,00 €	53,83 %
		Emprunt		
		Autofinancement	124 530,00 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	124 530,00 €	46,17 %
<b>Total dépenses</b>	<b>269 730,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>269 730,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le projet de création d'une MAM pour une dépense estimative de 269 730€ ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus pour joindre à la demande de subvention CAF Vendée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**40-2023 Projet d'étude de circulation centre bourg- Subvention Département de la Vendée – Approbation du plan de financement**

Dans le cadre du développement de l'habitat et des services publics sur son territoire, la commune de Saint Malo du Bois souhaite mener une étude de circulation du centre bourg et de ses abords.

Cette étude devra répondre à un certain nombre d'objectifs :

- La sécurisation de la circulation ainsi que la fluidification en ajustant les sens de circulation.
- La prise en compte du projet d'extension de l'urbanisation et ses conséquences sur la circulation.
- La prise en compte de la circulation engendrée par les nouveaux lotissements, accroître la sécurité routière.

Dans ce contexte, la commune de Saint Malo du Bois a missionné la SPL de Vendée en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage en vue de rédiger un cahier des charges permettant de sélectionner un bureau d'études.

Le budget est estimé à 20 000 € HT selon le plan de financement ci-dessous. La commune de Saint Malo du Bois sollicite par conséquent le Conseil Départemental de la Vendée pour une

subvention d'un montant de 10 000 € dans le cadre du programme « Aménagement de commune/espace public et mobilité durable ».

Pour compléter cette demande de subventions, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'approbation de l'opération et le plan de financement ci-dessous :

### PLAN DE FINANCEMENT ETUDE DE CIRCULATION - SAINT MALO DU BOIS

	DEPENSES HT	RECETTES
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 800	
Etude de circulation	16 500	
Frais divers (dont mise en concurrence)	700	
Conseil Départemental de la Vendée (50%)		10 000
Autofinancement (50%)		10 000
<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le projet d'étude de circulation ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus pour joindre à la demande de subvention du Conseil Départemental de la Vendée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

#### 41-2023 Programme d'Aide au Logement et à l'Aménagement - PDLA

Au vu du projet de construction de 6 logements sur le quartier Doué Geneston, Vendée Habitat pourrait bénéficier d'une aide du Département de la Vendée dans le cadre du programme départemental Programme d'Aide au Logement et à l'Aménagement (PDLA).

Monsieur le Maire propose de flécher à Vendée Habitat :

- Sur la partie dépenses éligibles au titre des travaux : 10 000€ par logement soit 60 000 € pour 6 logements.
- Monsieur le Maire propose donc de flécher 6 logements sur le Programme Départemental Logement Aménagement (PDLA), ce qui permettrait à Vendée Habitat de bénéficier de la subvention allouée au titre du logement.

Monsieur le Maire propose de flécher à la Commune de Saint Malo du Bois :

- Sur la partie dépenses éligibles au titre du foncier : les travaux éventuels de préparation à la réurbanisation.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** cette proposition et l'orientation du fléchage.
- **SOLLICITE** le Département de la Vendée pour l'octroi de l'aide ci-dessus citée à Vendée Habitat

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

## II FINANCES

### 42-2023 Mise à disposition d'agents à l'association AAA – Saison 2023

Dans le cadre des activités touristiques présentes sur la commune de Saint Malo du Bois, deux agents communaux sont mis à disposition de l'Association Animation Accueil (AAA).

A ce titre, il convient de facturer ce temps de mise à disposition à l'association.

Le nombre d'heures effectuées en 2023 s'élève à 279h pour Valentin et 216h50 pour Tiphaine soit un total de 495,50h à 17,78 €/h (coût salarial des agents) : 8 809,99 €.

Pour information, en 2022, 515h ont été facturées pour 8 636,55 €.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de facturer le temps de mise à disposition de deux agents communaux à l'AAA au titre de l'année 2023, pour un montant de 8 809,99 €, selon les modalités ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

### 43-2023 Modification du tableau des effectifs et annualisation du temps de travail

Au cours du Conseil Municipal du 19 juin 2023, les élus ont voté la création de trois postes d'Adjoint Technique à temps non-complet (DCM 29-2023) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 sur le service Restauration Scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que l'annualisation du temps de travail est une pratique utilisée pour des services alternant des périodes de haute activité et de faible activité. L'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- De répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité (vacances scolaires) ou de faible activité.
- De maintenir une rémunération identique tout au long de l'année, c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité (vacances scolaires) ou de faible activité.

Monsieur le Maire rappelle enfin que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il convient en conséquence d'instaurer pour le service de Restauration Scolaire des cycles de travail annualisés.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la modification suivante au tableau des effectifs communaux, en prenant compte d'un temps annualisé :

- Création de trois postes d'Adjoint Technique à temps non-complet, annualisés :
  - 1 poste à 20,58h hebdomadaire annualisé (soit 945h de travail à effectuer sur l'année)
  - 1 poste à 11,43h hebdomadaire annualisé (soit 525h de travail à effectuer sur l'année)
  - 1 poste à 7,18h hebdomadaire annualisé (soit 280h de travail à effectuer sur l'année)

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :



- **APPROUVE** d'une part la modification du tableau des effectifs à compter du 16 octobre 2023 et d'autre part l'annualisation du temps de travail telle qu'énoncée ci-dessus.
- **PRECISE** que cette délibération abroge et remplace la délibération 29-2023 en date du 19 juin 2023.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **Echange autour de la fête de Saint Malo :** Elle se déroulera en 2025. Les premières réunions de préparation vont commencer.
- **Echange autour de l'organisation Journée au Sénat.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
PRAILE ARNAUD








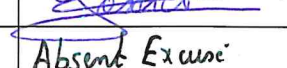
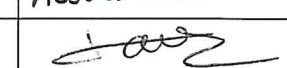

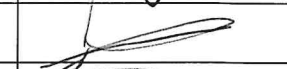
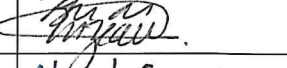
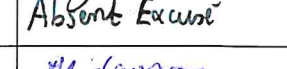
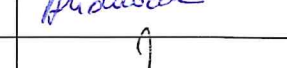


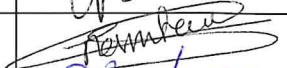
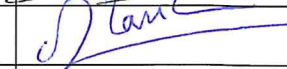
Le Secrétaire de séance,  
BOISSINOT Robin



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023 A 20H00

	Délibérations	N°
1	Tarifs des salles communales et jardins partagés 2024	35-2023
2	Tarifs camping de Poupet 2024	36-2023
3	Tarifs Puy Du Fou 2024	37-2023
4	Fixation du prix de vente d'un logement communal	38-2023
5	Projet de création d'une MAM – Subvention CAF – Approbation du plan de financement	39-2023
6	Projet d'étude de circulation – subvention CD 85 – Approbation du plan de financement	40-2023
7	Programme d'Aide au Logement et à l'Aménagement	41-2023
8	Mise à disposition agents communaux à l'AAA	42-2023
9	Modification du tableau des effectifs et annualisation du temps de travail	43-2023

Ont signé, les jour, mois et an que dessus

NOM - PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALLAIRE Michelle	5, La Lande	15/03/2020	
AUBINEAU Christian	43bis, rue de Tempyre	15/03/2020	
BOISSINOT Robin	La Blaire	15/03/2020	
DEVANNE David	Le Petit Monty	15/03/2020	
FRUCHET Jean-Bernard	Le Puy-Moisson	15/03/2020	
GASCHET Cédric	19, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
HULIN Thomas	Le Vau Joly	15/03/2020	Absent Excusé
LAVAUD Sonia	La Rangereuse	15/03/2020	
AUVINET Marietta	38, rue de Tempyre	15/03/2020	
LERIN Sophie	2, rue Marie-Mayne	15/03/2020	
LOIZEAU-BIRON Isabelle	3, chemin de l'Etang	15/03/2020	
MASSE Catherine	13, rue de l'Etang	15/03/2020	Absent Excusé
MIDAVAIN Anne	5, rue des Ancolies	15/03/2020	
MORIN Stéphane	Le Petit Boucher	15/03/2020	
ONILLON Adeline	4, place des Murets	15/03/2020	
PRAILE Arnaud	11, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
RAMBAUD Christine	La Bretonnière Le Blanc	15/03/2020	
RAUTUREAU Anthony	8, impasse du Bocage	15/03/2020	
RONGEARD Mathieu	12, rue du Cormier	15/03/2020	